

Séance du 2 avril 2015

9

Présents: Mmes REGALON S., CAUSSE A., MAYORAL N.,
DENJEAN P.

M. FERRÉ J.-P., MARTY C., HARBAU A., ROUAIX N.,
TOURENS P.

Présentations: - Mme PARIANI à Mlle CAUSSE
- M. DIEUDONNÉ à Mme MAYORAL
- M. AUDOUY à M. ROUAIX

Absents excusés: M. PELISSIER J.-P. et ~~DIEUDONNÉ W.~~
ROUAN T.

I Convention avec EDF pour le lac de Laboue
L'autorisation de pomper l'eau du lac de
Laboue est donnée à la Plaine après signature
de la convention pour laquelle il faut mandater
le Maire afin qu'il puisse la signer.
Le Conseil approuve à l'unanimité la convention
et mandate Monsieur le Maire pour sa signature,
étant donné qu'aucune contre-partie n'est
exigée par EDF.

II Convention avec SDCEA pour achat groupé de gaz
Il est proposé d'adhérer à un groupement de
communes pour l'achat de gaz, permettant ainsi
d'obtenir de meilleurs tarifs. Il faut pour cela
passer une convention, permettant au SDCEA de
faire les appels d'offres pour les communes adhérentes.
Cela n'engage pas les communes pour la conclusion
du marché.
Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de
la commune au groupement de communes pour
l'achat de gaz et la signature de la convention
qui l'autorise.

III Approbation du Compte de Gestion 2014

Les comptes sont examinés; il s'agit de la comptabilité produite par le Receveur Municipals au titre de l'année 2014.
 La concordance avec les comptes de la commune éra parfaite, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014.

IV Approbation du Compte administratif 2014

Monsieur le Maire sort de la pièce, comme la loi l'y oblige.

Il est donc procédé à l'examen des comptes pour l'année 2014.

DEP. FONCT = 430 069, 28 €

REC. FONCT. = 550 950, 73 € (avec excédent reporté)

DEP. INVEST = 181 135, 34 € (avec déficit reporté)

REC. INVEST = 140 650, 01 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014; Résultat annuel en fondct = 42847 € en excédent / invest. = 57996 € en excédent
 La capacité de financement de la commune est en progression.

V Affectation du résultat

Il est nécessaire de répartir les résultats suivants dans le Budget 2015:

• 120 887 € → 54 987 au 002 en recettes de fondct

→ 65 894 au 1068 en recettes d'invest.

(→ 40 546 au 001 en dép. d'invest.

(→ 25 369 de restes à réaliser au 2151

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

Mme MARIANI rejoint la séance à 19h31.

VI Vote des subventions

Mme DENIZEAU donne lecture des subventions versées en 2015 et, compte-tenu des changements intervenus au sein des associations, elle propose les versements suivants :

- ACCA 300 ₣
 - Amis Niaduc 2400 ₣
 - Comité des Fêtes 6600 ₣
 - Cyclo et VTT 400 ₣
 - Ecole de Pêche 80 ₣
 - NO XIII 700 ₣
 - Bibliothèque 850 ₣
 - ASPTT Pétaque 300 ₣
 - Nantais Athlétic club 500 ₣
- so enveloppe globale 12 130 ₣

Le Conseil municipal décide d'octroyer les subventions tel que énoncé ci-dessus.

VII Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux en 2015. Les taux en vigueur sont :

$$TVA = 11,56\% \quad TF = 21,20\% \quad TFNB = 104,17\%$$

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux pour 2015, pour un produit attendu de 242 988 ₣.

VIII Vote du Budget primitif 2015

Les prévisions budgétaires sont présentées :

$$DEP. FONCT. = 547 887 ₣ \quad REC. FONCT. = 547 887 ₣$$

$$DEP. INVEST. = 195 272 ₣ \quad REC. INVEST. = 195 272 ₣$$

La Caisse des dotations de l'Etat est très importante (2 300 ₣).

Le Conseil municipal approuve les prévisions budgétaires

Faites pour l'année 2015.

- 2151 -

L'affectation

12

IX Questions diverses

Le projet de révision du périmètre de protection des monuments historiques est en cours d'examen par la Commission régionale.